

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

3/07/2013

Dossier complet le :

3/07/2013

N° d'enregistrement :

F05213 P0075

### 1. Intitulé du projet

Aménagement du lotissement de la Plaine des Boulaies à Sougé-le-Ganelon (72).

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom :

Prénom :

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale :

COMMUNE DE SOUGÉ LE GANELON

Nom, prénom et qualité de la personne

habilitée à représenter la personne morale :

RALLU Philippe, Maire

RCS / SIRET :

24720337100018

Forme juridique :

Coll. Territoriale

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33° ZAC, permis d'aménager et lotissements situés sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération.	Le projet a pour objectif d'aménager un lotissement créant une surface de plancher globale de près de 15 598 m <sup>2</sup> sur un terrain d'assiette d'environ 6,5 hectares. ✓

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste en l'aménagement d'un secteur à vocation d'habitat en accroche sur le tissu urbain existant et en cohérence urbaine avec le bourg de Sougé-le-Ganelon.

Le projet d'aménagement de la Plaine des Boulaies vise, à terme, l'urbanisation d'un peu plus de 6 hectares compris dans le quart nord-est de la commune, entre la RD15 au sud et le chemin d'exploitation n°6 au nord. Il occupe ainsi une position doublement stratégique :

- Connectée sur la RD15, la desserte interne du projet va participer au maillage global du bourg avec en particulier une connexion sur le chemin d'exploitation,
- Le projet présentera une « façade » sur la RD et s'inscrit dans la séquence des sections ponctuant le cheminement de la limite communale à l'est vers le bourg.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif majeur de l'aménagement du lotissement est de créer un nouveau quartier pleinement inscrit dans son environnement. Pour atteindre cet objectif, il s'agit de :

- Aménager un parcellaire optimisant l'orientation des futures constructions,
- Proposer des espaces publics qui soient cohérents par rapport au contexte local,
- Travailler un espace de « greffe » entre le futur quartier et le bourg,
- Aménager l'accès depuis la RD dans la logique globale d'entrée de ville,
- Prendre appui sur la trame bocagère existante,
- Valoriser les relations visuelles avec le bourg,
- Valoriser la perception du clocher de l'église en point d'appel vers le bourg historique.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'ensemble de l'opération propose un parcellaire adapté aux enjeux de développement durable et aux attentes des habitants : les parcelles proposées varieront de 332 à 735 m<sup>2</sup>. Les différentes tailles de parcelle seront réparties sur l'ensemble du site pour diversifier l'offre au fil de la mise en œuvre du projet, réalisé en 3 tranches principales.

L'aménagement permettra :

	Nombre de logements	Statut
Tranche 1	31	8 locatifs SARTHE-HABITAT
Tranche 2	11	
Tranche 3A	23	
Tranche 3B	17	
TOTAL	82 logements	8 locatifs SARTHE-HABITAT

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase « d'exploitation » du lotissement s'articule autour de quelques grands principes de fonctionnement :

- Eviter l'effet de « shunt » du bourg et sécuriser les déplacements : il s'agira de favoriser une circulation « apaisée » par le tracé de la voie principale et le traitement de « ponctuations ». Le gabarit retenu pour cette voie et l'ambiance de ses abords auront pour objectif d'éviter un caractère « routier », tout en offrant la sécurité des modes de déplacements doux. Enfin, la desserte des « hameaux » sera aménagée en espaces partagés ;
- Diversifier l'offre de stationnement : en amont de l'aménagement sont pris en compte les besoins en stationnement des habitants et des visiteurs. En outre, les places de stationnement visiteurs, peu occupées durant la semaine, seront prévues pour limiter l'imperméabilisation des sols.
- Donner du sens aux espaces collectifs : les différents espaces collectifs seront associés à une fonction (promenade, espace tampon, protection contre les vents...). Les espaces végétalisés seront traités en grande masse pour faciliter l'entretien, agrémenter les espaces collectifs et ainsi favoriser leur fréquentation.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le lotissement de la Plaine des Boulaies fait l'objet d'une procédure d'examen au cas par cas intervenant dans le cadre de la demande de permis d'aménager et d'un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau auprès de l'autorité compétente.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Le présent formulaire d'examen au cas par cas est réalisé dans le cadre de la demande de permis d'aménager.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
L'assiette globale du projet d'aménagement de la Plaine des Boulaies s'étend sur 6,5 hectares. Le programme d'aménagement prévoit :	
<ul style="list-style-type: none"><li>75 lots représentant une surface de 38 527 m<sup>2</sup>, avec une surface de plancher associée de 15 598 m<sup>2</sup> ;</li><li>des parcelles variant entre 332 et 735 m<sup>2</sup>.</li></ul>	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Route de la Martinière (RD15)  
72 130 Sougé-le-Ganelon

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 00°1'33.04"O Lat. 48°19'7.79"N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

/

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

/

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

**Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Sur l'emprise du projet, l'occupation actuelle du sol est dominée par des cultures (code CORINE biotopes : 82.1), des espaces en friche (code CORINE biotopes : 87.1) et des linéaires de haies (code CORINE biotopes : 84.2). L'ensemble des milieux identifiés peut être considéré comme commun. Aucune espèce végétale protégée n'a été observée lors des inventaires printaniers. Compte tenu des espèces végétales et des milieux naturels identifiés en période printanière, il apparaît que le site d'étude ne présente pas de sensibilité singulière ; il présente toutefois des capacités d'accueil pour la faune locale (avifaune et entomofaune).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sougé-le-Ganelon été approuvé le 30 septembre 2003.

L'emprise du lotissement de la Plaine des Boulaies s'inscrit en zone AUh du document d'urbanisme. Le règlement précise notamment que sont autorisées les constructions à usage d'habitation, les équipements publics et les équipements commerciaux, artisanaux et de service nécessaires à la vie et à la commodité des habitants sous réserve que les constructions fassent partie d'une opération de 5 logements au moins ou que les équipements commerciaux, artisanaux et de service présentent une SHON totale d'au moins 500 m<sup>2</sup> ou que les équipements publics présentent une SHON d'au moins 200 m<sup>2</sup>.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type II FR520320017 « Les Alpes Mancelles » située à près de 2,7 km au nord-ouest du projet.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Sougé-le-Ganelon s'inscrit dans le territoire du Parc Naturel Régional Normandie-Maine.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'inventaire de prélocalisation des zones humides en Pays de la Loire, aucune zone humide ne se situe sur ou à proximité de l'emprise à aménager.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Sougé-le-Ganelon est concernée par le PPRN inondation de la Sarthe Amont, approuvé par arrêté préfectoral du 20 juin 2007. L'emprise du lotissement de la Plaine des Boulaies n'est toutefois pas concernée par le risque inondation.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit dans les bases de données BASIAS et BASOL n'est présent dans l'emprise à aménager. Il est toutefois à noter la présence d'un site BASIAS à proximité immédiate : station-service située rue des Acacias, à environ 50 m au sud de l'emprise à aménager.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche de l'emprise à aménager et le site inscrit des alpes Mancelles, situé à environ 4,7 km au nord-ouest de la zone d'étude.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 4,7 km au nord-ouest de la zone d'étude : il s'agit du Site d'Intérêt Communautaire FR5200646 « Les Alpes Mancelles ».
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du lotissement de la Plaine des Boulaies s'inscrit dans le périmètre de protection du monument historique « Ancien Prieuré de Saint-Martin ».

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du lotissement de la Plaine des Boulaies ne va pas engendrer de prélèvements d'eau directs dans le sous-sol en ou surface. Il va en revanche générer une hausse des consommations en eau potable sur le réseau de distribution de la commune, proportionnelle à la réalisation de près de 82 logements.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En l'état d'avancement du projet, l'aménagement du site n'implique pas de drainage ou de modifications prévisibles des masses d'eau souterraine.  En outre, la gestion des eaux pluviales est raisonnée dès la conception du projet (collecte et évacuation des eaux pluviales en surface au moyen de fossés et de noues paysagées étroitement associées aux espaces de promenades).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement du lotissement (82 logements et espaces publics) n'est pas de nature à générer des excédents ou des déficits particuliers et notables en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les observations réalisées sur le site, l'emprise à aménager ne présente pas de sensibilité écologique particulière s'agissant des habitats naturels et des espèces végétales qui les composent. La faune observée sur le site et ses abords est relativement commune et concerne notamment des espèces d'oiseaux et d'insectes des jardins ou des milieux ouverts alentours sur lesquels elles pourront aisément se reporter.  Par ailleurs, le projet ne s'inscrit pas en rupture de continuité écologique.. Les jardins et espaces publics densément végétalisés constitueront de nouveaux habitats pour la faune locale.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le lotissement de la Plaine des Boulaies s'établit principalement sur des cultures et friches agricoles : le projet va ainsi nécessairement consommer une part d'espaces agricoles. Il assure en revanche la préservation (et la densification) des linéaires de haies présents sur le site.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le lotissement de la Plaine des Boulaies est localisé à proximité de la RD15 concernée par le risque de transport de matières dangereuses, comme la plupart des voies du département de la Sarthe (risque diffus non cartographié).
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mouvement de terrain : aléa faible de retrait gonflement des argiles Remontée de nappes : sensibilité très faible à inexistante Séisme : aléa faible (niveau 2) Risque inondation : le périmètre du lotissement ne se situe pas en zone inondable ou à proximité de la zone inondable Sarthe Amont.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	/ Aucun site inscrit dans les bases de données BASIAS et BASOL n'est présent dans l'emprise du lotissement.
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet, à vocation d'habitat et d'envergure très modérée, n'est pas de nature à générer des nuisances sonores significatives, en dehors des périodes de chantier (impact temporaire). Lors de l'exploitation du site, les nuisances sonores susceptibles d'être générées seront relativement modérées (habitations) et liées à l'augmentation locale du trafic.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	/ /
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des vibrations, en dehors des périodes de chantier (circulation et mouvements des engins de chantier : impact temporaire).

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le lotissement de la Plaine des Boulaies va générer des émissions lumineuses propres à l'éclairage public des voiries.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>/</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet d'aménagement du lotissement de la Plaine des Boulaies intègre dans sa conception, des dispositifs communs de gestion des eaux pluviales pour limiter les débits en aval de l'opération (noues végétalisées, bassins végétalisés de gestion des eaux pluviales dimensionnés pour une pluie de référence).</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va nécessairement produire des déchets liés à l'aménagement en lui-même (chantier), mais également durant son exploitation (déchets ménagers, effluents domestiques). Il n'est toutefois pas de nature à produire des déchets dangereux.</p> <p>Il est à noter que le projet prévoit la mise en place d'aires de présentation mutualisées pour la collecte des ordures ménagères en extrémités de voies.</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site retenu pour accueillir le lotissement de la Plaine des Boulaies intersecte le périmètre de protection du monument historique « Ancien Prieuré de Saint-Martin ». Toutefois, il est à noter que le projet porte une attention particulière au traitement des perceptions paysagères (enjeu identifié visant à « dégager un premier plan pour valoriser la perception du clocher de l'église en point d'appel vers le bourg historique ») et que le site a fait l'objet d'une « Etude exploratoire pour l'aménagement d'un nouveau quartier en lien direct avec le bourg, juin 2012 » réalisée par le CAUE de la Sarthe.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre l'arrêt de l'exploitation agricole sur les quelques parcelles concernées.</p>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Institution	Consultation	Information	Date de consultation
Préfecture de la Sarthe	<a href="http://www.sarthe.gouv.fr/">http://www.sarthe.gouv.fr/</a>	Absence de mise à disposition d'avis environnementaux	25 juin 2013
DDT Sarthe	Absence de site internet dédié	-	25 juin 2013
DREAL Pays de la Loire	<a href="http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/sarthe-a1538.html">http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/sarthe-a1538.html</a>	Absence d'autres projets connus	25 juin 2013
Fichier national des études d'impact	<a href="http://www.fichier-etudesimpact.developpement-durable.gouv.fr/">http://www.fichier-etudesimpact.developpement-durable.gouv.fr/</a>	Absence d'autres projets connus	25 juin 2013
Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable	<a href="http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-r171.html">http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-r171.html</a>	Absence d'autres projets connus	25 juin 2013

Le projet d'aménagement du lotissement de la Plaine des Boulaies n'est ainsi pas susceptible de créer des effets cumulés avec d'autres projets connus.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, il peut être estimé que le projet n'a pas lieu de faire l'objet d'une étude d'impact, les enjeux et contraintes du site ayant été pris en compte dans l'élaboration du projet.

Au-delà de l'intégration des contraintes environnementales et de la recherche d'insertion paysagère, il est à noter que la conception du projet de lotissement porte une attention particulière sur la gestion de l'espace public et des déplacements. Il intègre notamment une réelle réflexion concernant les déplacements doux.

En outre, le CAUE de la Sarthe a mené préalablement (juin 2012) à la définition de ce projet une étude visant à mettre en évidence les enjeux majeurs du site, pris en compte par la suite dans le cadre de l'élaboration du projet de lotissement de la Plaine des Boulaies.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Occupation du sol ;</li> <li>• Sites naturels sensibles et sites Natura 2000 ;</li> <li>• Patrimoine et paysage ;</li> <li>• Retrait-gonflement des argiles ;</li> <li>• Remontées de nappes ;</li> <li>• Prélocalisation des zones humides ;</li> <li>• Zonage du PLU.</li> </ul>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

SOUGE LE GAIELOIS

le,

01 JUL. 2013

Signature



Le Maire,  
Philippe RALLU